

LETTRE 1 : LETTRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Date : 1er septembre 2022



AUX PARENTS

LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX!

Chaque année, dans toutes les régions du Québec, des milliers d'enfants se mettent à se gratter rageusement derrière la tête et les oreilles. Cela n'est que la pointe de l'iceberg! C'est le signe que les poux sont de retour. Nous devons être prêts à les débusquer pour contrôler leur prolifération et leur transmission.

Dépliant d'information

Vous trouverez sur le site web du ministère de la Santé et des Services sociaux le dépliant Poux...Poux...Poux...Tout savoir sur les poux de tête à l'adresse suivante :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000129/>.

Ce dépliant contient des conseils et des renseignements pratiques sur la pédiculose du cuir chevelu; on y aborde notamment comment faire l'examen visuel de la tête de votre enfant et les procédures de traitement.

L'examen de la tête

Procurez-vous un peigne fin (peigne conçu spécialement contre les poux, vendu à coût minime à votre pharmacie) et prenez l'habitude d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine. Cela permettra de reconnaître et de traiter rapidement les enfants atteints ainsi que de limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Vous en serez informé au préalable. Cela nous aidera à contrôler plus facilement les épidémies de poux de tête qui surviennent.

Encore des lettres...

Vous recevrez peut-être, durant l'année scolaire, une ou des lettres vous avisant que votre enfant ou un autre élève a des poux de tête. Prenez soin de suivre les recommandations qui vous seront adressées et qui seront adaptées à chaque situation.

La collaboration des parents est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Merci de l'attention que vous prêterez à notre message.

Nathalie Voyer

Direction de l'école

N. B. : Pour plus d'information, communiquez avec le service Info-Santé de votre CLSC.